

## DEMANDE DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

**1. PARTICIPANT :**  Les mentions *en italiques* apparaîtront dans le catalogue papier, celles **en gras** figureront sur le site internet.

### 1.1. COORDONNEES DE L'ASSOCIATION :

**Dénomination de l'association :** ..... **Forme juridique (asbl, ...)** : .....

**Résumé de l'activité :** .....

**Rue et n° :** .....

**Code postal :** ..... **Localité :** .....

**N° Tél. :** ..... **Courriel (e-mail) :** .....

**Site internet :** .....

### 1.2. PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER : (\* Ne pas compléter si idem point 1.1.)

**Nom :** .....

\* **Courriel (e-mail) :** ..... \* **N° GSM :** .....

\* **Rue et n° :** .....

\* **Code postal :** ..... \* **Localité :** .....

### 1.3. ADRESSE DE FACTURATION : (\* Ne pas compléter si idem point 1.1. et 1.2.)

\* **Nom :** .....

\* **Rue et n° :** .....

\* **Code postal :** ..... \* **Localité :** .....

\* **N° Tél. :** ..... \* **N° TVA :** .....

## 2. RÉSERVATION :

L'association / l'entreprise précitée souhaite réserver dans le cadre de RETROUVAILLES :

1  2  3 tente(s) de toile au prix unitaire de 240,00 € TVAC (réservé aux ASBL non assujetties à la TVA).

1  2  3 tente(s) de toile au prix unitaire de 420,00 € HTVA (21 % pour les associations assujetties à la TVA, les intercommunales, les très grandes associations - loi de 2003, les organismes publics.)

1 étal(s) de marché au prix unitaire de 115,00 € TVAC (réservé aux ASBL non assujetties à la TVA)



1 présence en tant que co-exposant de ..... au prix de 40,00 € htva (comprend une mention dans le catalogue de la manifestation ainsi que sur la tente partagée).

**dans le quartier :**  Art & Culture  Sports & Jeux  Société & Solidarité  Nature & Durabilité  Santé & Bien-être

**Vos desideratas :** .....

- Les emplacements sont réservés dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront attribués dans le meilleur intérêt de la manifestation et des participants. Toute demande portant sur plus de 3 tentes devra recevoir l'agrément du Comité Organisateur.
- Les demandes de participation rentrées au-delà du 15 juin 2021 seront acceptées en fonction des espaces disponibles et majorées de 15% pour couvrir les frais d'organisation complémentaires.
- Sont invitées à participer à Retrouvailles en tant qu'exposants tous les organismes, sous quelque forme juridique que ce soit, qui proposent des activités en matière d'occupation et de valorisation des loisirs et des temps libres à l'intention de chaque personne vivant dans l'espace métropolitain liégeois, et ce de manière essentiellement non lucrative. Les principaux types d'activité visés sont les suivants : culture et art, sport, vie sociale, engagement social, folklore et tourisme, environnement, nature et santé. Le comité d'organisation de Retrouvailles se réserve le droit de refuser l'inscription de tout participant qu'il estime ne pas correspondre à l'esprit de Retrouvailles ; sont notamment concernés par cette disposition les candidats pour lesquels il existe des indices clairs ou des faits avérés d'incitation à la haine, à la violence, à la discrimination, au sectarisme et à la restriction des libertés individuelles.

- Toute demande d'emplacement extérieur complémentaire, sans abri, destiné à implanter une structure du participant, devra être agréée par le Comité Organisateur.
- D'une manière générale, l'organisateur décline toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations des biens entreposés. Les participants couvriront leur responsabilité civile.
- L'entrée est gratuite pour tous les visiteurs.

### 3. PARTICIPATION AUX ANIMATIONS (cfr document annexe) :

Sur les podiums de RETROUVAILLES, les participants sont invités à présenter leur association, des extraits de spectacles ou d'animations illustrant leur activité (théâtre, danse, démonstration sportive ...) en un temps limité. Les tranches horaires seront attribuées dans l'ordre de rentrée des demandes, avec priorité aux associations présentes sur le site.

Les animations sont également encouragées dans les stands pour autant qu'elles ne gênent pas les voisins, tant au niveau sonore que par l'occupation de l'espace. Le participant à la manifestation s'engage à se conformer aux injonctions de l'organisateur, et si besoin est, à cesser toute activité - sonore notamment - portant préjudice à son voisinage.

### 4. INSERTION POUR LE SITE INTERNET DE RETROUVAILLES :

Texte de présentation de mon organisme (400 caractères maximum) :

- J'envoie mon texte au format word à l'adresse mail : **info@enjeu.be**
- Je remets mon texte en complétant les lignes ci-dessous (préciser "idem 2021" si identique à la précédente édition) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### ATTENTION ESCROQUERIE

Les sociétés autrichienne CONSTRUCT DATA ou mexicaine ONLINE MANUALS ou uruguayenne MULPOR COMPANY proposent régulièrement aux participants à nos manifestations de figurer gratuitement dans leurs catalogues/annuaires des salons FAIR GUIDE, EXPO GUIDE ou encore INTERNATIONAL FAIRS DIRECTORY. Leur contrat comporte une clause peu visible qui prévoit une reconduction automatique les années suivantes moyennant le paiement d'un prix extrêmement élevé (+/- 1.200,00 €). Veuillez noter que l'asbl ENJEU édite elle-même ses catalogues et que ces sociétés utilisent le nom de ses salons sans son accord. Nous vous invitons donc à la plus grande prudence et vous conseillons de ne donner aucune suite aux courriers émanant de ces entreprises mal intentionnées.

### 5. ORGANISATION PRATIQUE :

Après la date limite de rentrée des demandes de participation (15 juin), un mémo reprenant les détails pratiques - et notamment sanitaires - de RETROUVAILLES (mobilier, électricité...) parviendra au participant accompagné de la facture de son emplacement confirmant sa participation.

### 6. PAIEMENT :

Le paiement des droits de participation se fera en €, après réception de la facture correspondante. Seuls les participants en règle de paiement prendront part à RETROUVAILLES.

En cas d'annulation avant le 15 août, les montants versés seront remboursés, à l'exclusion d'un montant de 25,00 € conservé à titre de frais de dossier. Au-delà de cette date, le montant de la réservation sera dû. En cas de litiges, les tribunaux de Liège seront seuls compétents.

Nom et qualité du signataire : .....

Date : ..... / ..... / 2022

Signature :